



## Tutelle majeur protégé

Par **Lili4456**, le **20/09/2021** à **19:27**

Bonjour

Mon frère qui vit en foyer est très handicapé mental et est sous la tutelle de notre mère âgée de 91 ans. Je vis non loin de leur domicile et je me préoccupe et m'occupe d'eux dans tous les instants de leur vie.

J'aide notre mère pour remplir le bilan annuel de tutelle et suivre si tout est bon.

Notre mère depuis quelques mois est devenue confuse et ne peut plus suivre tout ce qui est administratif et de surcroît très diminuée sur marche et équilibre. Mémoire défaillante, confond les papiers.

Je voudrais bien prendre la tutelle de mon frère car je connais bien son dossier et ses papiers sauf que nous avons une sœur qui n'est pas sur place laquelle m'a accusée de m'occuper d'eux pour mieux les spolier. Un accusation ignoble et sans fondement. Personne extrêmement compliquée qui n'a de raison que son orgueil démesuré ramenant tout à l'argent et sa petite personne! Elle ne s'est pas impliquée réellement pour le placement de notre frère en foyer.

Toujours est-il cela fait 5 ans qu'elle m'a rayé de sa vie alors vous comprendrez aujourd'hui la difficulté!

Que me conseillez vous de faire? Je ne veux surtout pas qu'elle prenne la tutelle alors qu'elle ne s'occupe de rien mais elle capable de la demander pour me narguer ! Le juge des tutelles dans ce cas préconiserait quoi?

Merci infiniment pour votre aide.

Par **Chrysoprase**, le **20/09/2021** à **19:58**

Bonsoir

Le juge préconiserait la tutelle par une personne extérieure qui serait alors un professionnel. C'est ce qui se passe en cas de mésentente dans la famille.

Par **Lili4456**, le **20/09/2021** à **20:18**

Merci pour votre rapidité de réponse. Mais que dois je faire à mon niveau maintenant?  
Cordialement

Par **Chrysoprase**, le **20/09/2021** à **20:27**

Contactez le service des majeurs protégés au Tribunal d'Instance proche de chez vous et demandez comment procéder. L'attente au standard peut être longue, mais c'est à mon sens le plus rapide.

Ou joignez une association tutélaire des majeurs protégés dans votre secteur géographique. On saura vous conseiller.

Par **Chrysoprase**, le **20/09/2021** à **20:49**

Pour être plus précise, demandez dans un 1er temps à être la tutrice de votre mère. On vous enverra des documents à remplir (vous devez les connaître), ainsi qu'à votre sœur.

Quelques semaines, mois plus tard vous recevrez toutes les deux une convocation pour une audition.

J'ai trouvé ça <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/15891>, Pour ma part j'ai rempli un document papier pour que ma sœur soit la tutrice de ma mère. Notre frère y était opposé, ma sœur a quand même été nommée tutrice alors qu'on nous avait prédit que ce serait un tuteur extérieur à cause de l'opposition de notre frère.

Pour vous, ça passera ou ça cassera.

Bon courage.

Par **Lili4456**, le **20/09/2021** à **21:40**

Mais vous n'étiez pas en conflit comme moi?

Pour ma part je ne parle pas de mettre ma mere sous tutelle tant que je pourrai l'aider dans ses tâches en lui expliquant et faisant les choses avec elle.

Je ne veux en aucun cas rencontrer ma sœur ou avoir à faire à elle!

Je vais rencontrer une personne au ccas pour approfondir l'affaire.

Bien cordialement et merci encore.

Par **Chrysoprase**, le **20/09/2021** à **21:57**

Ce que j'ai cru comprendre, c'est que vous vouliez décharger votre mère de la tutelle de votre frère. C'est bien ça ?

D'où mon conseil de poser la question à un professionnel au tribunal d'instance ou une association tutélaire.

Et pourquoi pas une assistante sociale en effet.

(Gros conflit avec mon frère, mais ce n'est pas le sujet...)

Par **Lili4456**, le **20/09/2021** à **22:13**

Oui décharger ma mère mais ne pas la placer sous tutelle. Je vais me renseigner .merci  
Bonne soirée